



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2015



INTRODUCTION

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune de 3 500 habitants et plus, l'organisation d'un débat en comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Ce débat donne lieu à une délibération du comité syndical, prenant acte de sa tenue.

Le SICSEF regroupe les trois communes de Sannois, Ermont et Franconville, dont les populations sont les suivantes :

Commune	Rec. INSEE (2011)
Sannois	27 274
Ermont	27 565
Franconville	33 747
Total	88 586

Ainsi, le SICSEF, soumis à l'obligation d'organiser ledit débat, présente dans ce rapport les orientations budgétaires de l'exercice 2015.

Le SICSEF, créé pour gérer le réseau de chaleur, est directement impacté par un contexte énergétique très riche :

- L'essor d'une réglementation visant à maîtriser la demande énergétique, à développer les modes de production plus vertueux, utilisant notamment l'énergie renouvelable,
- Le besoin des ménages de réduire leur facture énergétique par la diminution de leurs consommations
- La modernisation des installations de notre réseau de chaleur, notamment la mise en service d'une nouvelle chaufferie, produisant 60% de la chaleur nécessaire à partir d'énergie renouvelable, le bois-énergie.

La définition des orientations budgétaires du SICSEF pour l'exercice 2015 doit tenir compte de l'ensemble de ces facteurs.

DONNEES GENERALES

Le SICSEF

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville a été créé en 1973 afin d'assurer la gestion du réseau de chaleur et l'exécution du service de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

Les compétences du Syndicat, définies par ses statuts, sont les suivantes :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Le service

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'exécution du service est déléguée à la société SEFIR en vertu d'un contrat de délégation de service public, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

La chaleur est produite par quatre chaufferies, dont une chaufferie biomasse en service depuis le début de l'année 2014 et qui couvre 60% des besoins à partir d'énergie renouvelable.

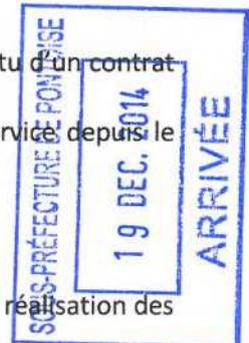
Le SICSEF a opté pour la délégation de service public pour les raisons suivantes :

- L'apport de moyens humains et financiers adaptés au besoin du service et à la réalisation des projets définis en amont,
- Un risque, relatif à la continuité de service ou au financement des installations, qui ne se répercute pas sur les utilisateurs du service,
- Une expertise professionnelle apportée par les sociétés délégataires, dont l'énergie est le cœur de métier.

Toutefois, le SICSEF reste garant de l'intérêt général des usagers du service et assure :

- La définition des orientations relatives à l'évolution des conditions du service, visant à adapter le service aux meilleures solutions techniques et économiques possibles,
- Le suivi du contrat de délégation,
- Le contrôle du respect des engagements pris par SEFIR lors de la signature du contrat de délégation

Pour l'assister dans sa mission, le SICSEF est accompagné d'un bureau d'études et de conseil, Sage Services Energies.



Le territoire

A ce jour, 5 550 logements, quatre groupes scolaires, deux centres culturels, un lycée, un gymnase et une salle polyvalente sont alimentés par le réseau de chaleur au moyen des quatre chaufferies existantes.



DONNEES BUDGETAIRES

Les ressources financières

Les ressources financières du SICSEF sont constituées de deux redevances versées par le délégataire, prévues par l'article 63 du contrat de délégation de service public souscrit avec SEFIR.

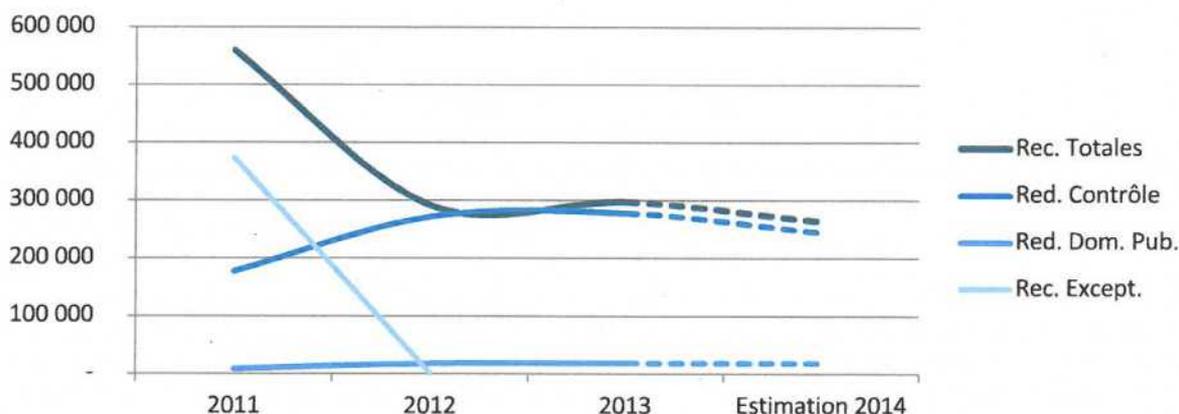
La redevance de contrôle et de fonctionnement permet de couvrir les frais de gestion du SICSEF. Initialement fixée à 250 000 € valeur septembre 2010, il a été convenu de réviser son montant à 242 985 € valeur octobre 2013.

La redevance est actualisée chaque année. En 2014, le SICSEF a perçu 244 088.33 € au titre de la redevance de contrôle et de fonctionnement.

La redevance correspondant à la mise à disposition des installations et des terrains du Syndicat pour l'exécution du service est fixée par le contrat à 16 700 €.

La redevance est actualisée chaque année. En 2014, le SICSEF a perçu 18 643.48 € au titre de la redevance de mise à disposition.

L'évolution des ressources financières du SICSEF depuis 2011 peut se présenter ainsi :

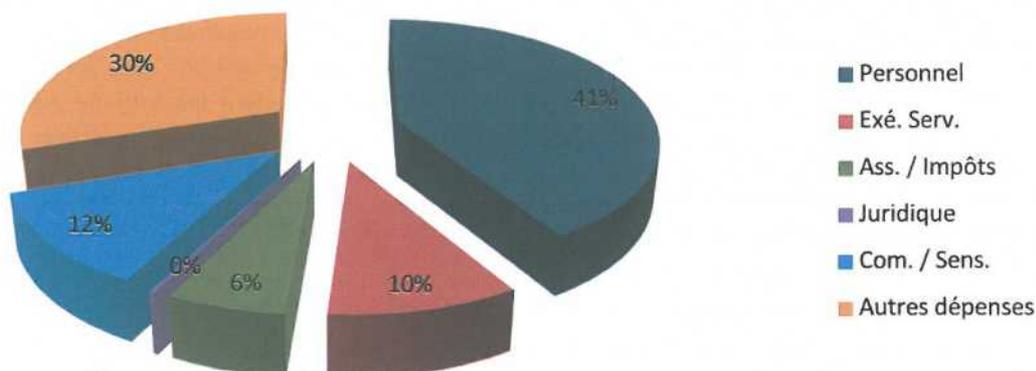


Les recettes relatives aux redevances versées par le délégataire ont augmenté en 2012 conformément au nouveau contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011. En 2014, la redevance de contrôle est réduite par l'application de l'avenant 3 au contrat de délégation. Par la suite, les redevances versées par le délégataire devraient rester stables avec une légère augmentation annuelle (2% estimés) due à l'actualisation de leurs montants.

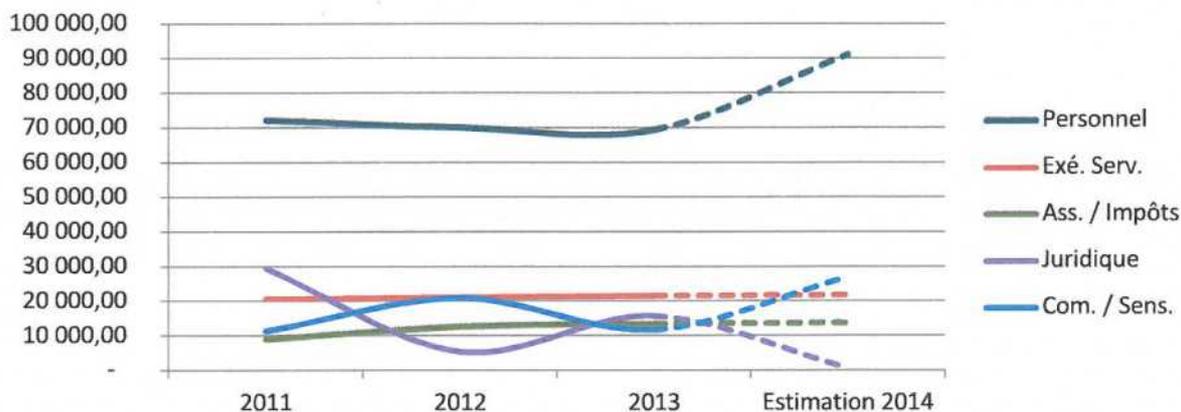
Les recettes exceptionnelles en 2011 sont dues aux recettes perçues lors des opérations de clôture de l'ancienne délégation de service public.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement peuvent se répartir de la répartition des dépenses précitées impactent le budget de la façon suivante :



Pour chaque catégorie l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2011 se présente ainsi :



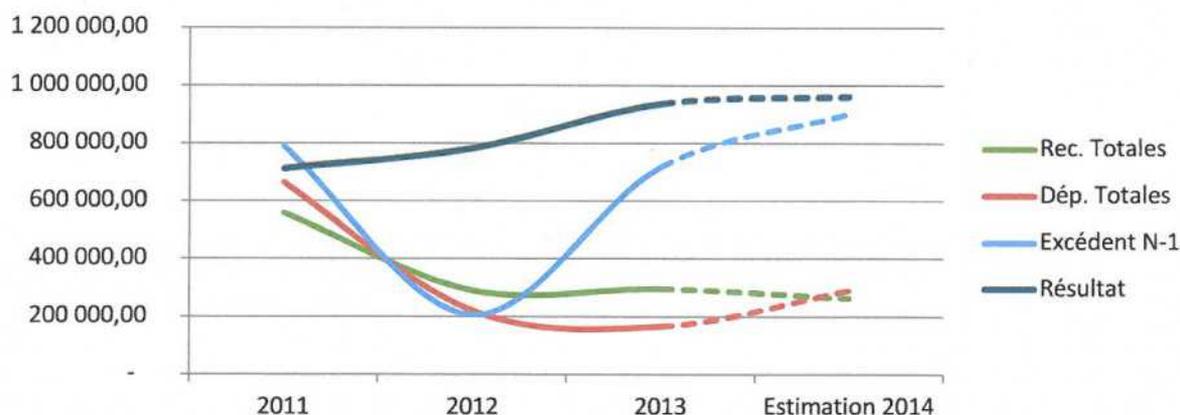
En 2014, on remarque une augmentation importante des charges de personnel, due essentiellement au passage à temps plein du poste d'assistance administrative et à la modification des cotisations applicables aux indemnités de fonction perçues par les président et vice-présidents.

Dépenses d'investissement

Le SICSEF déléguant l'entière exécution du service à la société SEFIR, les dépenses d'investissement sont très limitées et fonction des besoins du Syndicat. L'évolution de ces dépenses depuis 2011 se présente ainsi :

	Montant € TTC	Nature de l'investissement
2014	70 000,00	Subvention d'équipement versée au délégataire – Avenant 3 Rénovation de la cheminée de la centrale des Logis Verts
2013	0.00	
2012	66 586.50	Subvention d'équipement versée au délégataire – Avenant 1 Rénovation de la cheminée de la centrale des Fossés Trepés
2011	2 655.96 500 000.00	Mobilier de bureau Fossés Trepés Acquisition du terrain des Montfrais

Résultats annuels



Le résultat des comptes administratifs du Syndicat augmente de façon régulière depuis 2011. Toutefois, il se stabilise en 2014 en conséquence d'une augmentation des dépenses et une réduction des recettes. L'importante chute de l'excédent N-1 en 2012 est due à l'investissement réalisé pour l'acquisition du terrain des Montfrais pour l'implantation de la nouvelle chaufferie biomasse. Le résultat et l'excédent estimés sur l'exercice 2014 restent élevés.

Il s'agira de définir les orientations budgétaires pour les prochaines années permettant de réduire l'excédent annuel du SICSEF, tout en garantissant la bonne utilisation des deniers publics.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires définies ci-dessous ont été établies au regard des dépenses et recettes moyennes constatées sur les derniers exercices. Il est à préciser que ces orientations sont amenées à évoluer au cours de l'exercice 2015. Ces propositions ne sont pas une liste exhaustive des inscriptions budgétaires 2015.

Dépenses

Exécution du service

La mission essentielle du SICSEF consiste à garantir l'exécution du service par le délégataire conformément aux dispositions du contrat de délégation.

En 2015, le SICSEF s'attachera donc à garantir le respect des conditions de service : fourniture de chaleur, application des tarifs, maintenance des installations, ...

Les dépenses occasionnées pour l'exécution du service correspondent d'une part aux frais relatifs au contrat de contrôle d'exploitation.

D'autre part, le SICSEF souhaite au cours de l'exercice 2015 étudier la possibilité d'améliorer le service en engageant une étude sur les sous-stations qui permettra de définir :

- La pertinence du comptage de l'eau chaude sanitaire en m³ et non en MWh,
- La quantité de déperdition de chaleur par les installations primaires afin de déterminer l'intérêt financier d'isoler ces installations au regard du temps de retour de l'opération.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2015 pour l'exécution du service est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Marché de contrôle d'exploitation	17 200	3 440	20 640
Etude des sous-stations	5 000	1 000	6 000
Total	22 200	4 440	26 640

Mise en œuvre d'une politique de développement durable

La mise en œuvre d'une politique de développement durable suppose un accompagnement des abonnés du réseau de chaleur dans leurs démarches de maîtrise de leur demande énergétique.

Dans ce cadre, le SICSEF souhaite accompagner les copropriétés raccordées au réseau de chaleur dans la réalisation de leurs audits énergétiques, tels que défini par le décret n°2012-111 du 27 janvier 2012. Cet accompagnement consisterait à participer au financement de l'étude à hauteur de 50% plafonné à 100 €/logement.

Le décret obligeant les copropriétés à réaliser un audit énergétique avant le 1^{er} janvier 2017, nous considérerons que les subventions attribuées par le SICSEF s'étaleront sur les 3 exercices à venir.

Aussi, la proposition au Budget Primitif des exercices 2015 et suivants en matière d'accompagnement des abonnés dans une démarche de développement durable est la suivante :

Nature	2015	2016	2017
Subventions – Audit énergétique	230 000	230 000	130 000

Schéma directeur des réseaux de chaleur

Le SICSEF a proposé aux Présidents des agglomérations de Val-et-Forêt et du Parisis, la réalisation d'un schéma directeur sur leurs territoires, afin de connaître la faisabilité technique, énergétique et économique de la création et du développement de réseaux de chaleur. Ce schéma directeur se présenterait selon quatre étapes :

- Le diagnostic du territoire :
 - o Etude des réseaux existants, de leur performance et du contexte contractuel et économique ;
 - o Etude du territoire et du potentiel de développement ou de création de réseaux de chaleur ;
 - o Etude des ressources énergétiques visant à favoriser l'utilisation de ressources propres, locales et pérennes.
- La projection sur 10 ans de l'évolution des besoins énergétiques, des moyens de production et de distribution sur le territoire de l'agglomération ;
- L'établissement de différents scénarios chiffrés, accompagnés des impacts économiques, énergétiques, environnementaux et sociaux qu'ils présentent ;
- L'établissement d'un plan d'actions et d'un échéancier prévisionnel.

Il est considéré que cette étude pourra être réalisée sur deux exercices. La proposition au Budget Primitif des exercices 2015 et 2016 pour la réalisation du schéma directeur réseaux de chaleur sur les deux agglomérations est la suivante :

Nature	Exercice	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Diagnostic du territoire	2015	50 000	10 000	60 000
Projection à long terme	2016	25 000	5 000	30 000
Etablissement de scénarios	2016	25 000	5 000	30 000
Etablissement d'un plan d'action	2016	5 000	1 000	6 000
Total		105 000	21 000	126 000

Création d'une salle de réunion – Fossés Trempés

Courant 2013, le SICSEF a engagé une étude de faisabilité pour la réalisation d'une salle de réunion dans les bureaux vacants de la centrale de production des Fossés Trempés, nécessitant l'ouverture d'un mur porteur.

Des études complémentaires pourraient être nécessaires avant la consultation des entreprises. Les travaux seraient donc exécutés sur l'exercice 2015.

La proposition au Budget Primitif des exercices 2015 et suivants pour la création d'une salle de réunion sur le site des Fossés Trempés est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Etudes complémentaires	2 000	400	2 400
Consultation	1 000	200	1 200
Travaux de réalisation	45 000	9 000	54 000
Total	48 000	9 600	57 600

Sensibilisation, information et communication

Le SICSEF poursuivra et renforcera ses actions auprès du public visant à sensibiliser et informer sur les enjeux des réseaux de chaleur et la maîtrise de la demande énergétique.

Les cérémonies d'inauguration pour le raccordement de nouveaux abonnés, l'organisation de journée porte ouverte, de réunions publiques, le renforcement des outils de communication, seront autant de moyens utilisés par le syndicat pour atteindre ses objectifs.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2015 en matière d'actions de sensibilisation, d'information et de communication est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Entretien du site internet	500	100	600
Publication du Zenergie	17 000	3 400	20 400
Actions de sensibilisation	12 500	2 200	15 000
Organisation de réunions publiques	12 500	2 200	15 000
Création d'outils de communication	4 000	800	4 800
Total	46 500	9 300	55 800

Charge de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations des agents, les indemnités des élus ainsi que des cadres du comité technique et enfin, les charges sociales.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2015 en matière de charges de personnel est la suivante :

Intitulé	Montant €
Rémunération des agents	40 000
Indemnités des élus	20 000
Indemnités du comité technique	3 000
Cotisation sociales	40 000
Total	103 000

Les frais juridiques et de procédure

Le SICSEF, n'ayant pas de compétence juridique en son sein, requiert parfois les services d'un cabinet d'avocat pour un avis juridiques dans le cas de litiges avec un tiers comme sur des questions ponctuelles relatives à l'évolution du contrat de délégation de service public, à la mise en œuvre de projets divers, ...

D'autre part, le renouvellement du contrat de contrôle de l'exécution du service occasionnera des dépenses en termes d'insertions et d'annonce.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2015 en matière de frais juridiques et de procédure est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Frais juridiques	12 500	2 200	15 000
Annonces et insertions	1 000	200	1 200
Total	13 500	2 400	16 200

Charges diverses

Les principales propositions au BP 2014 en matière de charges diverses sont les suivantes :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Assurances et taxes	15 000	-	15 000
Fournitures administratives	1 500	300	1 800
Frais de télécommunication	8 500	1 700	10 200
Frais de véhicule	1 500	300	1 800
Total	27 000	2 400	28 800

Recettes

Redevances versées par le délégataire

Les recettes perçues par le SICSEF sont constituées exclusivement des redevances de contrôle et d'occupation du domaine public versées par le délégataire.

Pour l'exercice 2015, le montant attendu des redevances est le suivant :

- Redevance de contrôle : 249 000 €
- Redevance d'occupation du domaine public : 19 000 €

Subvention attribuée par la région

La Région a attribué au SICSEF une subvention d'un montant maximum de 574 240 € pour l'interconnexion des trois réseaux de chaleur à la chaufferie biomasse.

Cette subvention sera versée au SICSEF au cours de l'exercice 2014 et sera reversée instantanément au délégataire pour que cette somme soit répercutée sur la délégation de service public.

Les écritures budgétaires permettant ces opérations seront donc à prévoir sur le budget primitif 2015 :

RI 1312 " subventions d'équipement transférables - régions"

- Perception de la subvention 574 240 €

DI 20422 " subventions d'équipement aux personnes de droit privé- bâtiments, installations »

- Versement de la subvention 574 240 €

